

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

22 mars 2024

PRÉVENIR LES INGÉRENCES ÉTRANGÈRES - (N° 2343)

Commission	
Gouvernement	

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION****AMENDEMENT**

N ° 132

présenté par

M. Lefèvre, M. Armand, Mme Bregeon, M. Pierre Cazeneuve, M. Fugit, M. Ghomi, M. Haddad,  
Mme Hai, Mme Genetet, M. Labaronne, M. Mournet, M. Véran et M. Vojetta

-----

**ARTICLE 2**

À la seconde phrase de l'alinéa 2, substituer aux mots :

« à l'Assemblée nationale et au »

les mots :

« au sein de la délégation parlementaire au renseignement de l'Assemblée nationale et du ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Eu égard aux caractéristiques et au niveau de menace que représentent les ingérences étrangères, il conviendrait de placer ces débats sous le sceau du secret de la Défense nationale couvrant les travaux de la délégation parlementaire au renseignement.